



Les Issambres - Le Village - La Bouverie  
**ROQUEBRUNE**  
SUR-ARGENS

VILLE  
DE  
ROQUEBRUNE-SUR-ARGENS

## DECISION MUNICIPALE

N° 2023 /08

### DEMANDE DE FINANCEMENT DANS LE CADRE DU DISPOSITIF GARDE REGIONALE FORESTIERE

**Jean CAYRON**, Maire de la Commune de ROQUEBRUNE-SUR-ARGENS,  
**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2122.22  
**VU** la délibération N° 13 en date du 09 juillet 2020, modifiée par la délibération n°26 du 04 mars 2021, par laquelle le Conseil Municipal de la Commune a délégué sans aucune réserve, à son Maire, et pour la durée du mandat, une partie de ses attributions en le chargeant de prendre les décisions qui s'imposent à l'égard des matières énumérées à l'article L 2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales.  
**VU** l'arrêté municipal n°2022/344 du 04 octobre 2022 portant délégation de fonction et de signature à Mme Carole SCHWALLER notamment en matière de subventionnement,  
**VU** la délibération municipale n°42 du 15 décembre 2022 actant la demande de financement auprès de la Région Sud Provence Alpes Côte d'Azur dans le cadre de la mise en œuvre de l'opération Garde Régionale Forestière,  
**CONSIDERANT** que la Commune souhaite procéder au recrutement de quatre équivalent temps plein qui auront la qualité de gardes régionaux forestiers saisonniers pour la période estivale 2023 (juin, juillet, août), et ce afin d'assurer des missions de prévention, d'information et de surveillance du risque incendie dans les espaces naturels et forestiers de la commune,  
**CONSIDERANT** le dispositif Garde Régionale Forestière devant être mis en œuvre par la commune de Roquebrune-sur-Argens,  
**CONSIDERANT** le plan de financement annexé,

#### DECIDE

**ARTICLE 1<sup>er</sup>** : De solliciter dans le cadre du dispositif Garde Régionale Forestière, auprès de la Région SUD Provence Alpes Côte d'Azur ou tout autre organisme financeur, un financement à hauteur de 80 % pour les frais de personnel, les frais de fonctionnement, et les frais de communication, ainsi qu'un financement de 2000 € par vélo électrique. (Voir annexe Plan de financement prévisionnel joint).

**ARTICLE 2** : De respecter les conditions du financement.

**ARTICLE 3** : De dire que les crédits nécessaires à la dépense sont prévus au budget communal.

**ARTICLE 4** : La présente décision sera inscrite au registre des décisions municipales et pourra être contestée dans un délai de deux mois à compter de la date de publication ou de notification : par un recours gracieux, par un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Toulon, par la saisine de Monsieur le Préfet du Var en application de l'article L 2131-8 du Code Général des Collectivités territoriales.  
Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique citoyens accessible par le site Internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Fait à Roquebrune-sur-Argens, le 12 JAN. 2023

Pour le Maire, par délégation  
Mme Carole SCHWALLER  
Conseillère municipale déléguée



AR Prefecture

083-218301075-20230112-DEM202308-AU

Reçu le 12/01/2023

DEPARTEMENT DU VAR

## COMMUNE DE ROQUEBRUNE-SUR-ARGENS

### DEMANDE D'AIDE FINANCIERE

#### Garde régionale forestière 2023

#### PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL

Coût de l'opération		Financement	
<b>Frais de personnel</b>			
Salaires chargés	24 272 €	<b>Région</b>	
Visites médicales	197 €	Quote part de 80 % sur	21 446 €
<b>Sous-total personnel</b>	<b>24 469 €</b>	Frais de personnel + Frais de fonctionnement + Frais de communication	
<b>Frais de fonctionnement</b>		<b>2000 €/vélo</b>	
Frais de déplacement	950 €	Soit 4x2000	8 000 €
Entretien matériel et réparation matériel non fourni par la Région	500 €	<b>Sous-total Région</b>	<b>29 446 €</b>
	330 €		
Abonnements téléphoniques	58 €	<b>Autofinancement communal</b>	
<b>Sous-total fonctionnement</b>	<b>1 838 €</b>	20% du total de l'opération soit	7 361 €
<b>Acquisition vélos</b>		<b>Sous-total autofinancement</b>	<b>7 361 €</b>
Achat 4 vélos électriques	10 000 €		
<b>Sous-total Vélos</b>	<b>10 000 €</b>		
<b>Frais de communication</b>			
Supports de communication	500 €		
<b>Sous-total communication</b>	<b>500 €</b>		
<b>Montant de l'opération</b>		<b>Montant du financement</b>	
<b>TOTAL TTC</b>	<b>36 807 €</b>	<b>TOTAL TTC</b>	<b>36 807 €</b>